Partie 5 : Pédagogie documentaire et animation du CDI

5/5.13

Mettre en place des ateliers-lecture au collège

L'accès à la lecture est l'une des préoccupations majeures de l'école, de la maternelle au lycée, et la lecture occupe une place importante dans les programmes de français tout comme dans les missions des documentalistes qui se doivent de mettre en place, en partenariat avec leurs collègues, une politique active d'incitation à la lecture dans leurs CDI. Pourtant, on le sait et on le constate, un nombre non négligeable d'enfants maîtrisent mal la lecture en arrivant au collège, n'aiment pas lire et considèrent cette activité essentielle comme une corvée.

Ce qui est nouveau et important dans les instructions officielles parues au *BO* du 10 juin 1999 concernant la mise en place des ateliers-lecture en 6° et en 5°, c'est l'affirmation que la politique de lecture au sein de l'établissement n'est pas à la charge seule des enseignants de français et des documentalistes mais qu'elle concerne l'ensemble des professeurs d'une classe qui doivent œuvrer ensemble et en concertation pour mettre en place des activités de lecture. Les instructions officielles que l'on trouvera rappelées ci-dessous précisent le cadre dans lequel se déroulent les ateliers-lecture. Dans les pages qui suivent, nous indiquerons comment on peut organiser au collège les ateliers-lecture, en nous référant aux instructions officielles, quelles activités on pourra proposer aux élèves, ce que l'on peut faire dans un atelier-lecture et ce que l'on ne doit pas y faire.

I - LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES (BO N° 23 DU 10 JUIN 1999)

A. Caractéristiques essentielles

L'atelier lecture pour tous, c'est deux demi-heures de lecture par semaine inscrites à l'emploi du temps des élèves tout au long de l'année. Cette mesure concerne :

- tous les élèves de 6^e et de 5^e, et pas seulement les élèves en difficulté ;

Partie 5 : Pédagogie documentaire et animation du CDI

elle implique l'ensemble des enseignants, toutes disciplines confondues, ainsi que les documentalistes, associés à cette démarche.

L'atelier doit être conçu de manière à permettre de (re)construire ou de consolider l'intérêt pour la lecture.

Les activités de l'atelier s'inscrivent dans l'enseignement de la discipline pour aider les élèves à en atteindre les objectifs.

Elles doivent permettre aux élèves de reconnaître et de comprendre les écrits engendrés dans la société par les disciplines enseignées, de percevoir les incidences sociales de ces dernières, de comprendre qu'elles ne sont pas seulement des matières scolaires mais qu'elles jouent un rôle dans le développement des sciences et des techniques, dans les débats de société, dans le développement artistique et culturel...

B. Principes de mise en œuvre

Les choix des situations de lecture, des documents à lire, la définition des activités, des modalités d'échange dans la classe et, éventuellement, avec d'autres classes ou d'autres établissements (écoles et collèges) seront élaborés par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Afin de prendre en compte la diversité de leurs intérêts, on proposera ou on fera choisir aux élèves des textes divers, par leur longueur, leur complexité, leur genre (documents, articles de presse, de revues, livres – documentaires et fiction), leur manière d'aborder un sujet...

Le choix pourra être individuel ou collectif (plusieurs élèves choisissent la même chose). Il arrivera parfois que toute la classe ait à lire la même chose mais avec des projets différents selon une distribution en petits groupes.

On pourra également faire appel aux lectures spontanées des élèves. Et, quelles que soient leurs compétences, on veillera à ne pas les stigmatiser comme mauvais lecteurs ou à ne pas désigner leurs lectures spontanées comme de « mauvaises lectures » : mieux vaut leur faire expliquer pourquoi elles les intéressent et leur plaisent et susciter un débat dans la classe à leur propos.

Partie 5 : Pédagogie documentaire et animation du CDI

L'évaluation des progrès des élèves se fera par rapport à eux-mêmes et non par rapport à une norme arbitraire ou à l'aisance des meilleurs lecteurs de la classe.

Les compétences de lecture se développent en continu sur l'ensemble de la scolarité et on ne saurait attendre d'un seul dispositif un effet mécanique et immédiatement repérable.

C. Modalités de mise en œuvre

Pendant six semaines consécutives, deux enseignants de la classe sont mobilisés, à raison d'une demi-heure hebdomadaire chacun. Puis deux autres enseignants prennent le relais durant six semaines, et ainsi de suite. Pour chaque discipline, l'atelier-lecture représente donc un volume horaire de trois heures sur l'année. Il ne vient pas s'ajouter aux activités habituelles de la classe, mais représente une diversification de ces activités.

Pendant l'atelier, le professeur organise l'activité et les échanges, apporte une aide adaptée à ceux qui en ont besoin, relance l'intérêt... D'une séance à l'autre, on peut faire varier les documents proposés, on peut préférer poursuivre des lectures sur plusieurs séances. On peut également, en équipe pédagogique, décider d'une progression sur l'année.

La lecture silencieuse et la lecture à voix haute correspondent à deux situations de lecture différentes.

On réservera la pratique de la lecture à voix haute à des occasions qui la légitiment :

- pour un texte dont les autres ne disposent pas ;
- pour un texte qu'on a écrit dans le but de le faire connaître aux autres, de le leur soumettre, d'engager une discussion;
- dans le cadre de projets de lectures publiques destinées à un auditoire, qui exigent la répétition et l'amélioration de la diction (théâtralisation, enregistrement d'un reportage audio incluant la lecture de citations...).